

Mesures générales de reprise des activités

DOCUMENT A SIGNER ET A RENDRE OBLIGATOIREMENT AVANT LE 1ER COURS

Avant de vous rendre aux séances, assurez-vous :

- De ne pas avoir de fièvre
- De ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du COVID 19
- D'avoir signé l'autorisation parentale de reprise
- Être en possession d'un Pass Sanitaire

Arrivée à la salle :

- Respecter l'horaire de l'entraînement (si l'échauffement est commencé l'adhérent(e) ne pourra pas participer au cours)
 - Les adhérent(e)s doivent rester dehors en arrivant, en attendant l'autorisation de l'animateur pour entrer
 - Lorsque l'accès à la salle est autorisé, les adhérent(e)s doivent se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique
 - Les adhérent(e)s doivent également arriver en tenue de sport, une bouteille d'eau avec nom et prénom inscrits dessus.
- Aucun accès aux vestiaires pour le moment
- Le port du masque en arrivant est obligatoire à partir de 11 ans
 - Les portes resteront ouvertes pour éviter tout contact avec les poignées

Pendant la séance :

- Nettoyer vos mains avec du gel hydroalcoolique ou à l'eau + savon avant et après chaque atelier sur matériel pédagogique
- Utiliser exclusivement le matériel qui vous a été attribué et ne jamais l'échanger ou le prêter sans l'autorisation de l'animateur

Après la séance :

- Se laver les mains
- Les cours finiront 10 minutes avant pour éviter tout contact avec les adhérent(e)s du cours d'après et permettre la désinfection du matériel
- Les adhérent(e)s à la fin du cours attendront les parents accompagnés de l'animateur

LES PARENTS : aucun accès dans la salle, ni sas. Nous restons disponibles pour toutes questions, ou retour de dossier.
MERCI DE BIEN RESPECTER LES HORAIRES DE DEBUT ET FIN DU COURS

Par la présente, l'adhérent(e) ou son représentant légal :

- Atteste avoir été informé que l'Association Oxy-Jeunes s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion de la Covid 19
- Reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'Association Oxy-Jeunes ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou contamination par la Covid 19
- S'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celles des autres personnes présentes dans l'enceinte, notamment en respectant les gestes barrières
- S'engage à respecter les mesures obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement

Nom et Prénom de l'adhérent(e):

Pour les mineurs nom et prénom du représentant légal :

ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES MESURES GENERALES DE REPRISE DES ACTIVITES ET DU
PROTOCOLE DE SORTIE DU CONFINEMENT

Date :

Signatures :

DOCUMENT A SIGNER ET A RENDRE OBLIGATOIREMENT AVANT LE 1ER COURS

Si L'ADHERENT(E)S ou PARENT ou REPRESENTANT LEGAL ne respecte pas les règles ci-dessus nous devons refuser la pratique et l'accès à la salle.

En cas de suspicion ou si vous avez contracté la Covid 19, il est impératif de nous informer au plus vite, pour prévenir toutes les personnes ayant été en contact avec vous.

Nous comptons sur vous, pour que toutes les règles soient respectées.

Dans le cas contraire nous serons dans l'obligation d'arrêter toutes les activités.